

Nsoah Compagnie Règlement Intérieur

Toute année entamée est due sauf en cas de cours d'essai.

Les frais des forfaits et des séances individuelles sont à régler à l'avance.

Les sommes versées ne seront jamais remboursées quel que soit le motif.

Les abonnements annuels sont valables du 11 septembre 2023 au 30 juin 2024 hors vacances scolaires.

Les séances seront assurées à partir de quatre participants.

Les absences des participants ne sont ni remboursables ni rattrapables.

Veuillez prévenir en amont de chacune de vos absences.

Nsoah compagnie se réserve le droit d'exclure toute personne qui portera atteinte aux principes fondateurs de la structure.

Le participant s'engage à transmettre un certificat de non contre-indication à la Danse / au Pilates / au Stretching

Autorisation de soin

Nsoahcompagnie@gmail.com

Nom, date

J'autorise l'association Nsoah Compagnie à prendre en cas d'urgence, toutes mesures nécessaires à mon égard (soin, hospitalisation, intervention) (Rayer la mention inutile)

J'autorise / Je n'autorise pas

Signature
Autorisation de droit à l'image Autorisation pour l'utilisation de photos et d'images numériques J'accepte que les photos et images numériques apparaissent dans les publications écrites de Nsoah Compagnie soient sur le site web, réseaux sociaux et d'éventuelles revues promotionnelles.
Je suis informé que cette utilisation est faite dans un cadre informatif et promotionnel. Je suis également informé que ces images pourront être utilisées ou distribuées sous d'autres formes (DVD-CD ROM), toujours dans le cadre de présentation de l'association. (Rayer la mention inutile)
J'autorise / Je n'autorise pas
Nom, date
Signature`
Les séances sont payables en chèque, espèces